

**Bureau du 17 septembre 2007**

**Décision n° B-2007-5416**

commune (s) : Charly

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 34, route des Condamines et appartenant à M. Bernard Martinière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine se propose d'acquérir l'immeuble situé 34, route des Condamines à Charly, appartenant à monsieur Bernard Martinière, afin de le mettre à disposition d'un organisme social selon des modalités qui n'ont pas été définies.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait l'immeuble ci-dessous désigné pour un montant de 235 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

Il s'agit d'un bâtiment d'un niveau sur rez-de-chaussée, à usage d'habitation et professionnel, représentant une surface totale de 100 mètres carrés, le tout édifié sur une parcelle de terrain de 108 mètres carrés cadastrée sous le numéro 189 de la section AH ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de l'immeuble situé 34, route des Condamines à Charly.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 1212, le 10 janvier 2007 pour la somme de 25 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération n° 1212 à hauteur de 235 000 € pour l'acquisition et de 3 200 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,